

*Ministère des Pêches*

Je tiens aussi à féliciter le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) qui a été nommé porte-parole de l'opposition pour les pêches. J'espère que cela ne veut pas dire qu'il n'aura plus à parler au nom des anciens combattants; je serais très étonné qu'il cesse de défendre leurs intérêts. J'ajouterai qu'il sera intéressant d'avoir de chaque côté de la Chambre un Terre-Neuvien pour parler des pêcheries, et qu'il est vraisemblable que nous en entendrons beaucoup parler l'année prochaine.

Il semble y avoir deux éléments principaux dans ce bill. Le premier est qu'il faudrait un sous-ministre, et l'autre qu'il faudrait accorder aux pêcheries la priorité. Pour ce qui est du premier point, il paraît que, de droit, le sous-ministre d'Environnement est, en fait, sous-ministre des Pêches. Le député ne l'ignore pas, l'organigramme du ministère prévoit un sous-ministre et deux sous-ministres adjoints supérieurs, l'un aux Pêches et l'autre à l'Environnement.

Le député en sait sûrement assez sur l'organisation et la structure pour estimer qu'il est excellent d'avoir un homme pour couronner le tout. Sur le plan de l'organisation, je ne vois pas de faille dans ce dispositif. J'aimerais toutefois préciser que, dans ce cadre, les Pêches et l'Environnement sont traités sur le même plan. Chacune de ces branches a à sa tête un sous-ministre adjoint supérieur et, si je puis le préciser, dans le cas des Pêches, un sous-ministre adjoint supérieur très compétent aidé d'un personnel lui-même extrêmement compétent.

Le député n'ignore certainement pas qu'une grande partie du personnel à Ottawa et en province vient de Terre-Neuve et que les Terre-Neuviens n'ont aucune raison d'estimer que leurs intérêts sont mals servis par les fonctionnaires travaillant à la direction des Pêches du ministère de l'Environnement et des Pêches. Je pourrais citer des noms, mais je m'en abstiendrai cet après-midi.

Je dirai simplement que le président de l'Office canadien du poisson salé, organisme fédéral qui fut créé sous un gouvernement libéral et qui est un cadeau des dieux pour les pêcheurs de ma région, est Terre-Neuvien. Nous avons également eu, à la Conférence sur le droit de la mer, des conseillers comme le docteur Arthur May qui est revenu à Ottawa et qui nous conseillera en matière de contingentement et d'espèces. Il s'agit là d'un spécialiste de haute valeur, d'une personnalité terre-neuvienne et canadienne qui va, j'en suis persuadé, jouer un rôle actif lorsque la Conférence sur le droit de la mer se réunira de nouveau le printemps prochain.

Je signale simplement que les services ministériels, au ministère des Pêches, possèdent un personnel compétent et dévoué, qui œuvre au profit non seulement de l'Ouest du Canada, mais du pays tout entier. Si le député cherche un organisme pour les pêcheries, il existe déjà. Il est autonome, distinct, unique. Il fonctionne déjà.

Autre chose à considérer: l'Environnement et les Pêches doivent être en étroite collaboration. Il importe avant tout de préserver les espèces. Ces dernières font partie d'un environnement. De toute évidence, si l'on veut protéger celles dont on dispose, il faut protéger l'environnement. Voilà essentiellement pourquoi les ministères de l'Environnement et des Pêches doivent unir leurs efforts se compléter de la meilleure manière possible, je pense d'ailleurs que c'est ce qui se produit à l'heure actuelle.

● (1620)

Il est également vrai de dire que les pêcheries méritent qu'on leur accorde la priorité. C'est précisément ce que prévoit le projet de la loi et ce que fait le gouvernement—

[M. Rompkey.]

tout comme l'ont fait les gouvernements libéraux par le passé—nous en voyons la preuve dans la nomination de l'actuel ministre d'État chargé des Pêches (M. LeBlanc). Plus tôt, le député, et je joins ma voix à la sienne, a félicité le ministre des efforts qu'il a déployés dans ce domaine jusqu'à ce jour. Il a bien accompli sa tâche et je suis sûr qu'il va continuer à faire du bon travail. Cependant, la nomination du ministre doit sûrement prévaloir sur celle du sous-ministre.

Certains affirment que la bureaucratie joue un grand rôle qui ne fait que croître un peu plus chaque jour mais personnellement, j'aimerais croire que le ministre représente encore le pivot principal. C'est lui qui fixe la politique et qui veille à son application. Je crois que le fait que le ministre ait été nommé par un gouvernement libéral à la recommandation du même caucus de l'Atlantique, au cours de cette même réunion des candidats de l'Atlantique à laquelle le député faisait allusion plus tôt, tout ceci indique que la pêche figure au rang des priorités.

En ce qui concerne le contrôle du budget, si le ministre a pu obtenir du Trésor fédéral une subvention de 50 millions de dollars pour le soutien du prix du poisson au Canada, je crois que cela prouve bien qu'il a les faveurs du cabinet et qu'il n'aura aucun mal à obtenir les fonds nécessaires à l'exécution des programmes qu'il a en vue. Je peux citer d'autres programmes où la pêche a reçu les sommes nécessaires pour prendre les mesures nécessaires à divers moments de l'histoire de cette industrie. Le ministre a déjà prouvé qu'il pouvait obtenir ces financements et je suis persuadé qu'il continuera à en être ainsi.

En ce qui concerne les ports pour petites embarcations, il est exact qu'on ait réduit le budget de cette année, mais c'est tout de même sous un gouvernement libéral que le budget consacré à ces ports avait triplé il y a deux ans. Les réductions budgétaires de cette année démontrent seulement que les restrictions doivent être généralisées. Si nous voulons adopter une politique de restrictions et de compromis budgétaires, il faut qu'elle s'applique à tous les domaines.

Par où commencer dans ces coupes sombres? Dans les domaines requérant une mise de capitaux importante mais non pas une main-d'œuvre importante. Ainsi les pêcheurs des petits villages qui désirent travailler pendant la morte saison ne seront pas touchés. C'est donc dans ce secteur que le ministre a choisi d'effectuer ses réductions budgétaires et je pense que c'est là une sage décision.

La construction des quais des digues et autres de plus en plus mécanisée. Mais je tiens à dire à la Chambre quelle direction suit le ministre en ce qui concerne la construction d'installations maritimes dans les petits ports. Par exemple, cette année, la Direction des ports pour petites embarcations du ministère agit de concert avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et dans certains cas, elle verse des fonds par l'intermédiaire du PIL pour payer le coût de la main-d'œuvre et c'est ainsi que l'on construit des quais et des digues. Même à l'époque où le ministre était simple député il parlait de ce système, grâce auquel la construction de ces installations est confiée aux gens qui s'en serviront par la suite. C'est une bonne méthode, qui permet d'augmenter la main-d'œuvre utilisée dans la construction d'installation dans les petits ports. Cela assure un revenu à nos pêcheurs en même temps que la création des installations qui leur sont nécessaires. Tout cela s'est passé cette année et c'est une politique que j'approuve.